

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

Date de la convocation :  
3 avril 2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	18

EXTRAIT DU REGISTRE D'ACTES DE LIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

**Étaient présents :** Agnès AUBERT, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Cyril FALQUES, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

**Étaient absents excusés :** Michel ARCHANGE, Corinne BOUYSSOU, Maurice FORNO, Jean-Stéphane FRANCESCHI,

**Étaient absents non excusés :** Mireille DELMAS-BELLON, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

**Pouvoir :** Michel ARCHANGE à Jean-Pierre RANCHON  
Maurice FORNO à Elisabeth SIGNORET  
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Claude LABRO  
Corinne BOUYSSOU à Martine SALVAGNO

**Secrétaire de séance :** Elisabeth SIGNORET

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC - REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAULT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la station d'épuration de Sault a été construite en 1966. D'une capacité de 1 300 Equivalent Habitant, elle collecte les eaux usées domestiques ou assimilées de la commune de Sault via un réseau séparatif à l'amont totalisant un linéaire de 11,07 km. Elle se compose d'un lit bactérien suivi d'un lit planté de roseaux. Son fonctionnement est satisfaisant toutefois il est à constater que les massifs filtrants sont en permanence saturés.

De plus, la commune de Sault est en cours d'élaboration d'un PLU dont la carte de zonage d'assainissement anticipe une poussée démographique annuelle de l'ordre de 0,8% soit 12 habitants environ par an pour les 15 années à venir. Ce seront potentiellement 175 habitants supplémentaires occupant entre 110 et 120 logements qui seront raccordés à la station.

Monsieur le Président annonce alors, qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation de la station d'épuration de Sault du fait de sa vétusté et de sa capacité restreinte pour recevoir des eaux usées supplémentaires.

Il rappelle que cette opération va de pair avec les travaux de raccordement du réseau des eaux usées du hameau de la Loge à la station d'épuration de Sault, en cours d'achèvement.

Le coût total prévisionnel du programme s'élève à 1 129 000,00 euros HT soit 1 354 800,00 euros TTC.

Le Président invite donc le comité syndical à finaliser la demande de financement auprès de l'Agence de l'eau RMC.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité : SIAEPA DE LA REGION DE SAULT

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE SAULT

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	Cabinet CEREG	60 000,00 €		
<b>Etudes complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
Levé topographique et bornage	Cabinet VALENTIN	4 500,00 €		
Diagnostic amiante		1 000,00 €		
Etude géotechnique		3 500,00 €		
Dossier réglementaire	Bureau Etudes Anne LEGAUT	4 000,00 €		
Démarche urbanistiques		2 000,00 €		
Coordonnateur sécurité		5 000,00 €		
<b>Sous-total MOE/Etudes</b>		<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>			A détailler le cas échéant	
Travaux préparatoires		139 000,00 €		
Ouvrages		750 000,00 €		
Ouvrages annexes		160 000,00 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		<b>1 049 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 129 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable = montant de la dépense plafonnée le cas échéant - jusqu'à 600 000 € : les dépenses ne sont pas plafonnées - entre 600 000 € et 1 000 000 € : dépenses plafonnées à 600 000 € - supérieur à 1 000 000 € : dépenses plafonnées à 1 000 000 €				
<b>INSCRIRE CI APRÈS LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE</b> (si inférieure à 600 000 €, reporter ici le montant de la dépense prévisionnelle)			<b>Montant</b> <b>1 000 000,00 €</b>	
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>				
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DETR	1 000 000,00 €	321 200,00 €	321 200,00 €	32,12%
Agence de l'Eau RMC	730 000,00 €	478 781,00 €	478 781,00 €	47,88%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>799 981,00 €</b>	<b>80,00%</b>
Part de la collectivité			329 019,00 €	
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>329 019,00 €</b>	<b>32,90%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>1 129 000,00 €</b>	

(\*) Montant aide DETR plafonnée à 1 000 000,00 € selon modalités actuelles

(\*\*) Montant aide Agence de l'eau plafonnée à 730 000,00 €

---

**LE COMITE SYNDICAL,**

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

---

- **D'APPROUVER** le programme de Réhabilitation de la station d'épuration de Sault pour un montant total prévisionnel de 1 129 000,00 euros hors taxes ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que détaillé ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Agence de l'eau RMC pour la réalisation de cette opération, comme précisée dans le plan de financement ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Claude LABRO**

Secrétaire de séance,  
**Elisabeth SIGNORET**

